

Prélèvement SEPA

Madame, Monsieur,

Afin de faciliter vos démarches, la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs vous propose désormais le prélèvement SEPA pour régler vos factures relatives aux services de l'enfance - jeunesse (Centres de loisirs, Ecole de Musique et de Danse, Périscolaire).

Il peut être utilisé pour un ou plusieurs de ses services et constitue un moyen de paiement :

SÛR : vous n'avez plus de courrier à envoyer. Vous êtes sûr de payer à la date limite de paiement indiquée sur votre facture sans risque de retard, même lorsque vous êtes absent.

SIMPLE : vos factures vous sont adressées. Vous connaîtrez à l'avance la date et le montant exact du prélèvement.

Comment en bénéficier ?

Il vous suffit de nous retourner les documents suivants :

- le mandat de prélèvement ci-joint dûment complété, signé et accompagné d'un relevé d'identité bancaire ;
- le contrat de prélèvement automatique ci-joint dûment complété et signé.

Si vous ne souhaitez pas y adhérer, les modalités habituelles de paiement s'appliqueront.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.

Le Président,
Dominique CHARLOT

